



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-079-DE

2026-079

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations sportives
- année 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMD AOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Sabrina MESLEM

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant le rôle important des associations sportives dans l'animation locale et leur participation active au vivre-ensemble et à la citoyenneté sur la ville,

Considérant que la pratique sportive est un élément essentiel pour le développement des personnes tant d'un point de vue physique que du développement personnel, en particulier celui des jeunes,

Considérant que les associations sportives concourent au travers des compétitions de haut niveau et au rayonnement de la ville,

Considérant les demandes de subvention de fonctionnement 2026 déposées par les associations sportives auprès des services de la ville.

Sur présentation des documents administratifs et financiers demandés,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix pour et 10 abstentions,

Monsieur Nabil CHABANE intéressé ne prend pas part au vote et a quitté la salle,

Décide :

Article 1 : D'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 aux associations sportives dont la liste figure ci-après :

Associations	Subvention 2026
A.A.S.S.	
A.A.S.S. Activités subaquatiques	7 700 €
A.A.S.S. Aquatic Club	120 000 €
A.A.S.S. Athlétisme - (A.A.P.F.A. 95)	60 000 €
A.A.S.S. Basketball	55 000 €
A.A.S.S. Boxe	11 750 €
A.A.S.S. Club fédérateur	125 000 €
A.A.S.S. Danse	6 320 €
A.A.S.S. Football	150 000 €
A.A.S.S. Gymnastique	47 500 €
A.A.S.S. Handball	6 000 €

A.A.S.S. Judo	50 000 €
A.A.S.S. Karaté	160 000 €
A.A.S.S. Rugby	175 000 €
A.A.S.S. Sports de boule	7 000 €
A.A.S.S. Tennis Club Sarcellois	164 000 €
A.A.S.S. Arc	64 240 €
Sous total AASS	1 209 510 €

AUTRES SPORTS	
Aïkikāï de Sarcelles	1 500 €
Alouettes des Champs	14 000 €
Association sportive du collège Anatole France	350 €
Association sportive du collège Chantereine	350 €
Association sportive du collège Evariste Galois	350 €
Association sportive du collège Jean Lurçat	350 €
Association sportive du collège Victor Hugo	350 €
Association sportive du collège Voltaire	350 €
Association sportive Lycée Jean Jacques ROUSSEAU	1 800 €
Association sportive Lycée Maryse CONDÉ	1 800 €
Association sportive P.T.T de Sarcelles (A.S.P.T.T.)	300 €
Avenir de Sarcelles	28 000 €
Cultures et sports pour tous	2 500 €
Eternal Victory	4 000 €
Foot et danses sans frontières	3 600 €
Judo-Kiaï de Sarcelles	30 000 €
K-Team	20 000 €
Maccabi de Sarcelles	37 000 €
My Sarcelles Futsal	500 €
Randonneurs retraités sarcellois	1 800 €
Sarcelles retraite sportive	5 800 €
Savate boxing club de Sarcelles	61 200 €
Siamuay	12 000 €
SMGVS « La joie de vivre »	9 000 €
Sport en liberté	7 000 €
Tsidjé Football club	1 000 €
Sous total sport divers	244 900 €
TOTAL SPORT Fonctionnement	1 454 410 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations subventionnées.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget communal.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26
Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26
Pour le Maire et par délégation